

GRENOBLE-ALPES
METROPOLE

Avis d'Enquête Publique

Projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NOYAREY

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2016-200 en date du 24 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Noyarey portant sur la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Noyarey.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey porte sur les points suivants :

- Evolution de la règle relative aux extensions des constructions existantes,

- Instauration d'un Coefficient d'emprise au sol (CES) minimum, en remplacement du Coefficient d'occupation des sols (COS) supprimé par la loi ALUR,

- Autorisation de construire des garages à voitures ou à vélos détachés du bâtiment principal,

- Evolution de règles relatives au stationnement (élargissement de la règle permettant la réalisation de stationnement à moins de 150 mètres d'un projet, encouragement à la mutualisation du stationnement),

- Corrections et évolutions mineures du règlement, notamment la simplification du mode de calcul de la Réglementation thermique 2012,

- Création de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Secteur le Poyet » visant à encadrer le développement urbain d'un espace préalablement ouvert à l'urbanisation en tenant compte de ses caractéristiques paysagères et en veillant à garantir un fonctionnement urbain cohérent.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Noyarey (38360), 75 rue du Maupas, du lundi 14 novembre au jeudi 15 décembre 2016 inclus pour une durée de 32 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Noyarey (38360), 75 rue du Maupas, pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 19h30,

- mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30.

- mercredi de 14h30 à 17h30,
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Noyarey : <http://www.noyarey.fr/>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU, Mairie de Noyarey, 75 rue du Maupas, 38360 Noyarey.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Par ordonnance n°E16000214/38 en date du 01 août 2016, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Guy DE VALLEE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Georges CANDELIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Noyarey, 75 rue du Maupas, 38360 Noyarey, aux jours et heures suivants :

- le mardi 15 novembre de 10h00 à 12h00,

- le mercredi 30 novembre de 14h30 à 17h30,

- le jeudi 15 décembre de 15h30 à 17h30.

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Denis ROUX, Mairie de Noyarey (75 rue du Maupas, 38360 Noyarey).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Noyarey (75 rue du Maupas, 38360 Noyarey), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenus à la disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de

Noyarey sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Christophe FERRARI

BIEVRE ISERE
COMMUNAUTE

Avis d'Enquête Publique

Mise en compatibilité du POS de SILLANS par déclaration de projet

Il sera procédé à une enquête publique sur la mise en compatibilité du POS de Sillans par déclaration de projet du 14 novembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus.

Cette procédure vise à permettre l'extension de la carrière CEMEX située au nord-est de la Commune de Sillans. Cette extension permettra de pérenniser et de développer l'activité de la carrière à long terme. Il est proposé de classer les terrains concernés par l'extension en zone NCa.

Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet sera soumis à approbation du conseil communautaire de Bièvre Isère.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Yves MARCELLIN, ingénieur. Monsieur Jacky ROY, ingénieur, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

Au siège de Bièvre Isère Communauté (1, avenue Roland Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 St Etienne de St Geoirs) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

À la mairie de Sillans (384, rue de la République, 38590 Sillans) les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être transmise au commissaire enquêteur par courrier adressé à la mairie de Sillans ou par courriel sur habitat@bievre-isere.com, avec pour objet « enquête publique POS de Sillans »

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Sillans pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- 14 novembre de 9h à 12h,
- 29 novembre de 15h à 18h,

17 décembre de 9h à 12h.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant un an au siège de Bièvre Isère Communauté, sur bievre-isere.com et en mairie de Sillans.

Le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de Sillans et au siège de Bièvre Isère Communauté.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Guillaume VELLETT, technicien au service habitat - urbanisme de Bièvre Isère Communauté, au 04.74.20.98.30.

Service
légales
collectivités

04 76 84 32 02